

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2008 à 20 h 30

Cette séance ordinaire s'est tenue sous la présidence du Maire, Monique VIROULAUD.

Présents : Mmes VIROULAUD ARSIGNY, MOLLINÉ, CHARLESWORTH et DE LA IGLESIA, MM. MINEUR, ROCHE, BIOT, TIRARD-BOIS, GIRON, SANDEAU, BARTAL.

Excusés : M. CHRISTOFLOUR.

Absents : M. BARDE Mme DUCHESNE.

Observateurs : MM MIGNON et SZLOVIK.

Il est donné lecture du compte rendu de la précédente réunion et le registre des délibérations est signé.

DÉLIBÉRATION POUR DEMANDE D'AIDE À L'INVESTISSEMENT A LA LIGNE REGIONALE AQUITAINE :

Madame le Maire indique qu'il existe un fonds d'aide à l'investissement auprès de la ligue régionale de football pour subventionner les travaux effectués dans les stades. Elle propose de demander une subvention à hauteur de 50 % du coût hors taxes pour les travaux de clôture du stade évalués à 16 775 € HT. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré donne son accord.

DÉLIBÉRATION ACCEPTATION REMBOURSEMENT ASSURANCE :

Madame le Maire Madame le Maire informe le conseil municipal que la compagnie d'assurance Groupama propose un remboursement par chèque d'un montant de 3,86 € sur les cotisations. Après étude et en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte ce remboursement.

DÉLIBÉRATION CESSATION BAIL MME MUNOZ :

Madame le Maire indique que, par courrier du 1er novembre 2008, Madame Christine MUNOZ a donné son congé du logement communal à compter du 1er janvier 2009 pour des raisons personnelles. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré accepte de mettre fin au bail de location à compter du 1er janvier 2009.

DÉLIBÉRATION CONVENTION FOURRIÈRE :

Madame le Maire indique que la convention fourrière avec la société protectrice des animaux de Bergerac arrive à son terme. Considérant qu'il n'y a pas de structure adaptée sur la commune et du coût de la facturation par animal (120 € + les frais de déplacement), elle propose de renouveler ladite convention au tarif de 0,45 € par habitant. Le conseil municipal prend la délibération correspondante.

FERMETURE SALLE DES FETES :

Le Maire indique que sur la demande de Madame le Sous Préfet de Bergerac, elle a été dans l'obligation de procéder le 5 janvier 2009 à la fermeture de la salle des fêtes. Elle donne lecture des différentes correspondances entre la sous-préfecture et la mairie. Il est précisé que cette salle est inscrite auprès de la protection civile. En effet, en cas de catastrophe naturelle exceptionnelle, la salle communale est répertoriée pour sa capacité à accueillir les sinistrés des communes alentours dans un plan de sauvegarde. Il y a donc lieu d'informer les administrations compétentes (samu, pompiers....) de la fermeture de la salle.

RECENSEMENT INSEE :

Suite au dernier recensement de la population effectué en 2006, la commune de SAINT MÉARD DE GURÇON compte désormais officiellement 823 habitants. Nous étions 798 en 1999, le nombre de Saint Méarais a donc progressé de 3,14 % en sept années.

COMPTE RENDU DES DIFFERENTES REUNIONS :

* Siaep de Vélines : la part fixe du Syndicat ne bouge pas cette année encore (37,42 € par semestre), celle de la Lyonnaise des Eaux passe de 27,64 € à 28,37 € (+ 2,64 %) à compter de janvier 2009.

Le coût en € du m³ varie :

- de 0 à 100 m³ : 0,3651 en Juillet 2008 / 0,3716 en Janvier 2009 (+ 1,78 %)
- de 101 à 20 000 m³ : 0,5148 en Juillet 2008 / 0,5240 en Janvier 2009 (+ 1,79 %)
- au-delà de 20 000 m³ : 0,2920 en Juillet 2008 / 0,2973 en Janvier 2009 (+ 1,81 %)

* Conseil d'école du 18.12.08 : Il y a 93 enfants scolarisés cette année, les prévisions 2009/2010 sont de 100 enfants (dont 5 tout petits). Des projets culturels sont prévus (dont du théâtre), une aide aux devoirs (16 enfants). Suite à cette réunion, des travaux ont été effectués pour remédier à divers problèmes : mauvaises odeurs provenant des égouts, écoulement des WC à l'extérieur, paniers de basket, etc. Mme PERES, institutrice de la classe maternelle, demande des lits encastrables pour la sieste. Cela sera étudié pour la rentrée de septembre 2009. Monsieur DOCHE s'explique sur le refus des livres offerts par l'ancienne association des parents d'élèves ; Madame le Maire lui demande de faire un courrier dans ce sens.

* Smd3 : Des bornes de collecte pour textiles sont disponibles dans les déchèteries. Les vêtements doivent être placés dans des sacs plastiques. Ils sont ensuite acheminés vers un atelier de réinsertion basé à Mussidan.

QUESTIONS DIVERSES :

- Mise en place du Relais Poste : Il devrait ouvrir chez Madame LAYEN le 1^{er} mars 2009 selon les informations données par Monsieur TABANOU Directeur du groupement de La Poste.

- Lecture de la lettre de Messieurs CORNELOUP et ESNOUF suite à un problème d'assainissement non collectif sur terrain privé. Le SPANC s'est rendu sur place pour étudier le dossier ; la mairie attend son rapport.

- Contingent incendie 2009 : le montant à payer par la commune cette année s'élève à 24 351 €.

- J'aime mon canton : prochaine réunion prévue le 5 février à 20 h30 à St Martin de Gurson.

- Téléthon : la recette cantonale s'élève à 8 392 €.

- Programme des Epicuriens : lecture de la lettre du Président programmant des chasses à courre entre février et mars 2009.

- Syndicat d'Initiative : assemblée générale le 12 février à 20 h 30 à La Force.

- Restaurants du Cœur : le conseil municipal a décidé de renouveler le don d'un colis alimentaire d'un montant de 120 €. Il sera pris à l'épicerie Dellys.

- Madame le Maire indique qu'elle a donné l'autorisation à Madame CHARLESWORTH de stationner sporadiquement devant son domicile en attendant que cette dernière termine son entrée par la rue des écoles.

- Monsieur Denis BESSOUT est venu bénévolement régler la chaudière du presbytère ; l'ensemble du conseil municipal l'en remercie.

- Remerciement également aux élèves de Monsieur Jean-Philippe BARTAL pour la réalisation de la maquette de la couverture du bulletin municipal 2008.

- Demandes de subventions diverses : ce sujet sera abordé lors des votes des budgets 2009.

- Vox Vivace remercie le conseil municipal pour la subvention donnée en 2008.

- Monsieur TIRARD-BOIS indique qu'il a été interpellé par Madame ZARATIN suite au problème de la coupure de courant ayant eu lieu après la tempête du 24 janvier. Elle lui a demandé si la commune pouvait investir dans un grand groupe électrogène pour alimenter l'ensemble du réseau du bourg de St Méard. Le conseil lui répond que cela est irréalisable. Un groupe électrogène communal existe déjà et est à disposition des habitants.

- Monsieur TIRARD-BOIS demande à ce que la Gargouille soit à nouveau creusée (de l'étang à l'ancien chemin). La commune de St Méard va en faire la demande à la Communauté de Communes du Gursonnais.

Avant de clôturer la séance, Madame le Maire donne la parole aux personnes venues assister à la réunion du conseil municipal :

- Monsieur SZLOVIK demande s'il est possible de mettre un panneau "arrêt minute" pour légaliser la situation de Madame CHARLESWORTH.

- Monsieur MIGNON déclare que le coût de la rénovation de la salle des fêtes (300 000€) est important. Il demande s'il est possible de créer à la place un commerce multiple rural au lieu d'investir dans des travaux à la salle.

Fin de la séance à 23h35.